

<p style="text-align: center;"><b>HI-MEDIA</b>  <b>Société Anonyme au capital de 4 525 352,30</b>  <b>Euros</b>  <b>Siège social : 6 place du Colonel Bourgoïn –</b>  <b>75012 Paris</b>  <b>418 093 761 RCS PARIS</b></p> <p style="text-align: center;"><b>RAPPORT DU PRESIDENT RENDANT COMPTE</b>  <b>DES CONDITIONS DE PREPARATION ET</b>  <b>D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL</b>  <b>D'ADMINISTRATION</b>  <b>AINSI QUE DES PROCEDURES DE CONTROLE</b>  <b>INTERNE</b>  <b>MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE ET DES</b>  <b>LIMITATIONS QUE LE CONSEIL</b>  <b>D'ADMINISTRATION APPORTE AUX POUVOIRS</b>  <b>DU DIRECTEUR GENERAL</b>  <b>A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE HI-</b>  <b>MEDIA</b>  <b>DU 22 JUIN 2015</b></p> <p>Mesdames, Messieurs les Actionnaires,</p> <p>Conformément aux dispositions des articles L 225-37 du code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et des limitations que votre conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général.</p> <p>En date du 19 décembre 2008, le Conseil d'administration a pris connaissance des recommandations Afep-Medef du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées et a demandé à la Société de diffuser un communiqué de presse indiquant que celle-ci se réfère au Code de Gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF pour l'élaboration du présent rapport. Le communiqué de presse a été diffusé le 23 décembre 2008.</p> <p><b>1. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b></p> <p><u>Composition du conseil</u></p>	<p style="text-align: center;"><b>HI-MEDIA</b>  <b>A corporation with a capital of 4 525 352.30</b>  <b>Euros</b>  <b>Registered office: 6 place du Colonel Bourgoïn –</b>  <b>75012 Paris</b>  <b>Paris trade and companies register</b>  <b>number 418 093 761</b></p> <p style="text-align: center;"><b>PRESIDENT'S REPORT CONCERNING THE</b>  <b>CONDITIONS REGARDING PREPARATION AND</b>  <b>ORGANISATION OF THE BOARD OF DIRECTORS'</b>  <b>WORK AS WELL AS THE INTERNAL CONTROL</b>  <b>PROCEDURES IMPLEMENTED BY THE COMPANY</b>  <b>AND THE LIMITATIONS PLACED BY THE BOARD</b>  <b>OF DIRECTORS ON THE MANAGING DIRECTOR'S</b>  <b>POWERS, SUBMITTED TO THE HI-MEDIA</b>  <b>ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING HELD ON</b>  <b>JUNE 22, 2015</b></p> <p>To the shareholders:</p> <p>Pursuant to the provisions of article L 225-37 of the Code of Commerce, I have the honour of reporting to you on the conditions regarding preparation and organisation of the work done by your board of directors as well as the internal control procedures implemented by the Company and the limitations that your Board of Directors is placing on the Managing Director's powers.</p> <p>On 19 December 2008, the board of directors familiarised itself with the Afep-Medef recommendations dated 6 October 2008 concerning the compensation paid to the senior managers acting as authorised agents of listed companies, and it requested the Company to issue a press release indicating that the Company was referring to the AFEP-MEDEF corporate governance code for development of the present report. The press release was distributed on 23 December 2008.</p> <p><b>1. CONDITIONS REGARDING PREPARATION AND ORGANISATION OF THE BOARD OF DIRECTORS' WORK</b></p> <p><u>Composition of the board</u></p>
---	---

La Société est administrée par un conseil de trois membres au moins et de dix-huit au plus. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment.

La Société se conformera à la Loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle au fur et à mesure des nominations et renouvellements de ses membres.

Le Conseil d'administration se compose ainsi qu'il suit :

The Company is administered by a board consisting of at least three members and of eighteen members at the most. The directors are appointed by an ordinary shareholders' meeting, and such a meeting may remove them at any time.

The Company will comply with the Law of January 27, 2011 relating to the balanced representation of the women and the men within the boards of directors and the supervisory boards and professional equality progressively with the appointments and renewals of its members.

The board of directors consists of the following:

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Adresse professionnelle	Autres mandats et fonctions exercées dans toute société du Groupe	Mandats exercés en dehors du Groupe actuellement ou durant les 5 dernières années	Expertise et expérience en matière de gestion
Cyril Zimmermann	21/12/98	AG statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 31/12/17	Directeur Général	-	6 place du Colonel Bourgoin Paris 12 <sup>ème</sup>	Administrateur de - Hi-Media Advertising Web SL - Hi-Media Portugal Ltd - Hi-Media Sales AB - Hi-Media Network AB - Hi-Media Network Internet Espana SL - Hi-Media Italia SRL ; - Hi-Media Ltd (UK); - Hi-Media Nederland BV - HPME - HPMP - Allopass Scandinavia - New Movil Media SL - Mobvious Italia Srl et membre du CS de Hi-Media Deutschland AG Gérant de : - Bonne Nouvelle Editions SARL ;  -Directeur de Groupe Hi-Media USA Inc. Président de : - HiPay SAS  - Fondation d'entreprise Hi-Media	Durant les 5 dernières années : Gérant de Laroquette Musique & Media Actuellement : Gérant de la société Les Créations du 8, de la SPRL Cyril Zimmermann, membre du CS de Rue89 Membre du conseil d'administration de Believe SA Président de L'Odyssee Interactive	Cyril Zimmermann est PDG de la société Hi-Media depuis sa création. Il est diplômé de l'ESC Paris et de l'IEP de Paris.
Jocelyn Robiot	02/11/05	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/14	-	Sr Vice President Global Sports Marketing d'Adidas - DG adidas International Marketing	Adidas International Marketing – Hoogoorddreef 9a— 1101 BA Amsterdam - Hollande	-	Actuellement : Administrateur de Euprosoft.	Actuellement Sr Vice President Global Sports Marketing d'Adidas et ancien business developer de Havas Sports
Jean-Charles Simon	02/11/05	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/14	-	Président de Facta Group	Facta Group 24 rue Octave Feuillet 75116 Paris	-		Anciennement Directeur Général Délégué du MEDEF et Directeur de l'AFEP puis Chef économiste du Groupe et Directeur des Affaires publiques et de la Communication de la SCOR
United Internet représentée par Norbert Lang	04/05/10	AG statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 31/12/17	-	CFO United Internet	UNITED INTERNET AG Montabaur - Allemagne		Administrateur de - United Internet Media AG - United-domains AG	
Sandra Le Grand	06/05/14	AG statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 31/12/17	-	PDG de Kalidea			- Administratrice d'Hologram Industrie - Présidente du Directoire de Kalidea	

#### Rôle du Conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

#### Tenue des réunions du Conseil

Le conseil d'administration se réunit quand l'intérêt de la Société l'exige. Il est convoqué par le président.

Il est tenu un registre de présence ; un procès-verbal est établi après chaque réunion.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Au cours de l'exercice 2014, le Conseil d'administration s'est réuni six fois. En moyenne sur l'exercice le taux de présence a été de 80%.

#### Règlement intérieur du Conseil d'administration

La Société a établi un règlement intérieur organisant le fonctionnement du conseil d'administration. Ce règlement intérieur du Conseil d'administration a été adopté par ce dernier lors de sa séance du 9 novembre 2005.

#### Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a été mis en place en date du 23 février 2006. Il est aujourd'hui composé de deux membres : Jean-Charles Simon et Jocelyn Robiot.

#### Comité d'audit

Le conseil d'administration en date du 13 mars 2009 a pris la décision de se réunir en tant que Comité d'audit au moins deux fois par an. Les réunions du Comité d'audit de l'exercice ont eu lieu le 11 mars 2014 et le 29 juillet 2014.

#### Board of Directors' role

The board of directors determines the guidelines governing the Company's activity and sees to their implementation. Subject to the powers explicitly assigned to the shareholders' meetings and within the limits of the business purpose, it considers any question affecting proper operation of the Company, and by its decisions it settles the matters concerning it.

#### Holding Board meetings

The board of directors meets when necessary in the Company's interest. The said meetings are called by the Chairman.

An attendance sheet is kept, and minutes are established after each meeting.

The board may make valid decisions only if at least half of its members are present.

The decisions are made by a majority of the members present or represented. In case of a tie vote, the meeting Chairman holds a casting vote.

The board of directors makes whatever checks and verifications it considers appropriate. Each director receives all information required for performance of his assignment, and may obtain any documents he considers useful.

The board of directors met six times during financial year 2014.

On average on the financial year, the presence rate was 80%.

#### Board of directors' internal rules and regulations

The Company has established internal rules and regulations organising the operation of the board of directors. Those Board internal rules and regulations were adopted by that body at its meeting held on 9 November 2005.

#### Compensation committee

The compensation Committee was installed on 23 February 2006. It is composed today of two members: Jean-Charles Simon and Jocelyn Robiot.

#### Audit Committee

The Board of Directors as of March 13, 2009 decided to meet as an Audit Committee at least twice a year. The audit committees took place on March 11, 2014 and on July 29, 2014.

## **2. LIMITATIONS APORTEES AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL**

Le Directeur Général qui est également Président du conseil d'administration, agit dans le cadre d'un budget annuel arrêté en conseil d'administration. Le conseil se réunit régulièrement au cours de l'année pour vérifier que l'exécution du budget se déroule conformément aux prévisions et si besoin questionne le Directeur Général sur les écarts constatés et lui fait les recommandations nécessaires afin d'adapter le budget à la situation.

Le Directeur Général informe le conseil avant toute création de filiale, prise de participation, ou cession.

## **3. PARTICIPATION AUX ASSEMBLEES**

Les règles de participation aux assemblées de la Société sont précisées à l'article 28 des statuts. Il existe notamment un droit de vote double pour chaque action entièrement libérée pour laquelle il sera justifié d'une inscription nominative depuis plus de deux ans au moins au nom du même actionnaire.

## **4. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE**

Néant.

## **5. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE**

### **1. Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne**

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ainsi que les comportements des salariés s'inscrivent dans le cadre des orientations données aux activités de la société par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les règles internes à la société ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables et financières communiquées aux organes sociaux, aux actionnaires de la société et au public reflètent avec sincérité l'activité et la

## **2. LIMITATIONS ON THE MANAGING DIRECTOR'S POWERS**

The Managing Director, who is also Chairman of the board of directors, acts within the framework of an annual budget determined by the board of directors. The board meets regularly during the year to make sure that the budget is being implemented in accordance with forecasts, and if need be, it questions the Managing Director about departures noted from the budget, and makes the necessary recommendations to him so as to adapt the budget to the situation.

The Managing Director informs the board before any creation of a subsidiary, acquisition of a holding, or disposal.

## **3. PARTICIPATION IN MEETINGS**

The rules regarding participation in the Company's meetings are set forth in article 28 of the articles of incorporation. In particular, there is a double voting right for each share that is paid up in full for which proof is provided that it has been a registered share for more than two years as a minimum, in the name of one and the same shareholder.

## **4. ELEMENTS THAT MAY HAVE AN EFFECT IN CASE OF A PUBLIC OFFER**

None

## **5. INTERNAL CONTROL PROCEDURES ESTABLISHED BY THE COMPANY**

### **1. Company objectives with respect to internal control procedures**

The internal control procedures in effect in the company have the following objects:

- on one hand, see to it that the management acts as well as the employees' behaviour comply with the guidelines laid down for the company's activities by the corporate organs, by the applicable laws, rules and regulations, and by the company's internal rules;
- on the other hand, make sure that the accounting and financial information communicated to the corporate organs, to the company's shareholders and to the public constitutes an accurate

<p>situation de la société.</p> <p><b>2. Description des procédures de contrôle mises en place</b></p> <p>a) Procédures de contrôle interne en matière financière et comptable</p> <p><b>Chiffre d'affaires</b>  <b>Dans l'activité de publicité</b>, pour que le chiffre d'affaires soit constaté, il faut qu'à une proposition fasse suite un bon de commande signé par le client et enregistré dans l'outil d'administration des ventes Mediareporting. Le chiffre d'affaires est constaté en temps réel au travers de Mediareporting qui sert également à la rédaction des propositions commerciales et des bons de commande. L'équipe commerciale ne peut donc pas émettre de proposition ou de bon de commande sans qu'il en reste une trace dans cette interface.</p> <p>Une fois celui-ci enregistré, les "trafic-managers" programment la campagne de publicité ou de marketing direct sur l'outil de diffusion des objets publicitaires. Cet outil de diffusion est connecté avec l'outil d'administration des ventes qui indique en temps réel le stade de diffusion de la campagne et le chiffre d'affaires correspondant.</p> <p>Le service financier s'assure que le chiffre d'affaires comptabilisé correspond bien à la diffusion réelle des campagnes.</p> <p><b>Dans l'activité de paiement</b>, la société a développé une interface de suivi du nombre de transactions effectuées par les internautes avec des indications détaillées sur le montant de chaque transaction et le type de moyen de paiement utilisé afin de pouvoir en temps réel calculer le chiffre d'affaires. Cet outil ne fournit toutefois qu'une estimation pour HiPay. Les chiffres définitifs qui font foi pour toutes les parties sont ceux qui sont transmis par les opérateurs de téléphonie ou prestataires de paiement.</p> <p>A réception des relevés de trafic adressés par les opérateurs ou prestataires de paiement, des rapprochements sont effectués entre ces</p>	<p>reflection of the company's business and situation.</p> <p><b>2. Description of the control procedures instituted</b></p> <p>a) Internal control procedures in the financial and accounting domains</p> <p><b>Sales (turnover)</b>  <b>In the advertising business</b>, for sales to be recorded it is necessary for a proposal to be followed by an order form signed by the client and recorded in the administration tool of the Mediareporting sales. The sales are recorded in real time by way of Mediareporting, which is also used for drafting commercial proposals and order forms. Hence the sales team cannot issue a proposal or an order form without a trace thereof remaining in the said interface.</p> <p>Once the order form has been recorded, the traffic managers program the advertising or direct marketing campaign on the tool for distribution of advertising objects. That distribution tool is connected with the sales administration tool which indicates, in real time, the current status of delivery of the campaign and the related turnover.</p> <p>The financial department makes sure that the posted sales do indeed correspond to actual distribution of the campaigns.</p> <p><b>In the payment activity</b>, the company has developed an interface for keeping track of the number of transactions carried out by surfers with detailed indications concerning the amount of each transaction and the type of payment means used so as to be able, in real time, to calculate sales. However, that tool provides only an estimate for HiPay. The definitive figures binding on all parties are the ones supplied by the telephony operators or the payment service providers.</p> <p>When the traffic statements sent by the operators or the payment service providers are received, comparisons are made between those</p>
--	--

données et celles issues de l'interface de la société. Ce même outil permet de connaître les reversements à consentir aux sites partenaires.

**Contrôle des coûts (hors charges de reversement étudiées ci-dessus)**

Chaque engagement de dépense donne lieu à la signature d'un bon de commande de la part de la personne qui en est à l'origine. Pour être validé, ce bon de commande doit être co-signé par le chef de service, et au-delà d'un montant de 7500 euros validé par la Direction Générale.

Les salaires variables des équipes commerciales sont calculés sur le chiffre d'affaires et/ou la marge du mois M-1. Le service financier établit le calcul de ces variables et vérifie que les critères de versement des primes sont bien réunis.

Toutes les notes de frais sont contrôlées par le service RH et validées par la Direction Générale ou les directeurs des pôles (Advertising ou Paiement) ou de filiales.

**Remontée des données des filiales**

Le contrôle de gestion est centralisé à Paris et placé sous la direction du Directeur Financier Groupe. La constatation du chiffre d'affaires des filiales étrangères intégrées globalement se fait de manière identique d'un pays à l'autre. Par ailleurs, les outils d'administration des ventes ainsi que l'outil de distribution des campagnes publicitaires de Hi-Media sont implantés dans tous les pays, à l'exception de la filiale Hi-Media Local AB. Le chiffre d'affaires de chaque pays est consultable en temps réel de façon identique au chiffre d'affaires français par les mêmes interfaces de reporting.

Un reporting est transmis au Groupe mensuellement par les filiales (environ 15 jours après la fin du mois). Ce reporting comprend un compte de résultat détaillé. Ces reportings sont consolidés et analysés par le département du contrôle financier Groupe. Après revue et analyse par le contrôle financier et le Directeur Financier Groupe, le reporting est transmis à la Direction Générale et aux membres du Conseil d'Administration.

data and the ones coming from the company's interface. That same tool makes it possible to determine the amount to be paid to the partner sites.

**Auditing costs (excluding the retransfer charges considered above)**

Each expenditure commitment gives rise to signature of an order form by the person originating it. To be validated, that order form must be co-signed by the department head, and beyond an amount of 7 500 Euros validated by the General Management.

The sales teams' bonus are calculated on the basis of sales and/or margin for month M-1. The financial department calculates the amounts of those bonuses and make sure that the criteria for payment of the bonuses have indeed been satisfied.

All expense accounts are audited by the HR department and are validated by the General Management or by the sector managers (Advertising ou Payments) or MD of the subsidiaries.

**Forwarding the subsidiaries' data**

The management control is centralised in Paris and placed under the direction of the Group Financial Director. Recording the sales of the foreign subsidiaries that are subject to full consolidation is carried out identically from country to country. In addition, the sales administration tools as well as the tool for distribution of Hi-Media advertising campaigns are established in all countries, with the exception of the Hi-Media Local AB subsidiary. Each country's sales can be consulted in real time in the same way as French sales by means of the same reporting interfaces.

A monthly reporting is transmitted to the Group by the subsidiaries (around 15 days after the end of the month). This report includes a detailed profit and loss account. These reports are consolidated and analysed by the Group financial control department. After review and analyse by the financial control and the Group Financial Director, the reporting is transmitted to the General direction and to the Board of Directors members.

**Encaissements-décaissements et gestion de trésorerie**

Un point hebdomadaire est réalisé par les responsables comptables et soumis au directeur financier sur les encaissements effectués, ceux en cours, les relances et les mises au contentieux pour retard de paiement.

Les responsables comptables déterminent mensuellement les paiements à effectuer aux fournisseurs et les soumettent au contrôle du directeur financier Groupe.

Parallèlement, un rapprochement bancaire est effectué chaque semaine par les comptables généraux, il est contrôlé par leur manager à des fins de contrôle interne et dans un souci d'optimisation de la gestion de trésorerie.

Les filiales doivent également transmettre au contrôle financier Groupe un reporting hebdomadaire concernant la trésorerie. Celui-ci vise à expliquer la nature des encaissements et décaissements de la semaine passée et d'ajuster les prévisions de trésorerie en fonction des événements connus à date.

**Transmission d'information aux actionnaires**

A chaque arrêté semestriel et annuel, les informations financières sont communiquées aux actionnaires. Ces informations financières sont produites par la direction financière et le service juridique sous la responsabilité de la Direction Générale. Ces informations financières sont revues semestriellement et auditées annuellement par les commissaires aux comptes.

b) Autres Procédures de contrôle

**Contrôle des activités françaises**

Des réunions hebdomadaires avec les directeurs de chaque pôle sont tenues afin de faire le point sur l'activité, faire le point sur le développement commercial, l'engagement des dépenses, les problèmes potentiels de ressources humaines et les améliorations du fonctionnement à mettre en œuvre.

**Contrôle des filiales**

Les directeurs de pôle effectuent un point

**Receipts - Disbursements and cash management**

A weekly review is made by the general accounting manager and is submitted to the financial Director concerning the receipts obtained, the ones in progress, reminders and the initiation of legal proceedings for late payment.

The chief accounting officers make a monthly determination of the payments to be made to the suppliers and submits them for checking by the Group Financial Director.

In parallel fashion, a bank reconciliation is carried out each week by the accountants, controlled by their manager for internal control purposes and with an eye on optimization of the cash management.

The subsidiaries also have to transfer to the Group financial control a weekly report related to the cash. This one aims at explaining the nature of the cash-ins and withdrawals of the previous week and to adjust the forecasts of treasury according to the known events on date.

**Supplying the shareholders with information**

At the time of each semi-annual and annual closeout, the financial information is communicated to the shareholders. That financial information is produced by the financial department and the legal department on the General Management's responsibility. These financial data are half-yearly reviewed and annually audited by the Auditors.

b) Other auditing procedures

**Auditing French activities**

Once a week meetings are held with the managers of each sector to review the activity, to review the commercial development, the expenditure commitments, the potential human resources problems and the improvements to be implemented.

**Auditing subsidiaries**

<p>téléphonique hebdomadaire avec les directeurs des filiales et des visites sur place de façon trimestrielle.</p>	<p>The activities' Directors make a weekly review by phone with the Directors of the subsidiaries and quarterly visits in the different countries.</p>
<p>Les contrats significatifs sont soumis à l'approbation préalable du DG.</p>	<p>The significant contracts are submitted to the prior approval of the CEO.</p>
<p><b>6. GESTION DES RISQUES</b></p>	<p><b>6. RISK MANAGEMENT</b></p>
<p>6.1 RISQUES OPERATIONNELS</p>	<p>6.1 Operational risks</p>
<p><u>6.1.1 Perte de parts de marché – perte de compétitivité</u></p>	<p><u>6.1.1. Loss of market share – Loss of competitiveness</u></p>
<p>Hi-Media fait face à une concurrence intense en Europe sur le marché de la publicité en ligne comme sur le marché des paiements.</p>	<p>Hi-Media has to cope with intense competition in Europe on the on-line advertising market as well as on the payment market.</p>
<p>Dans ce contexte, pour conserver et améliorer ses positions sur ces marchés, Hi-Media s'adapte en permanence, anticipe les évolutions du marché par une veille concurrentielle et innove par sa politique de R&amp;D et de développement technologique qui s'est considérablement intensifiée depuis quelques années.</p>	<p>Under those circumstances, to maintain and improve its positions on these markets, Hi-Media continuously adapts itself, and anticipates changes of the market by means of a competition watch and innovates by its R&amp;D politics and its technological development which intensified for several years.</p>
<p><u>6.1.2. Corrélation des marchés de la publicité et du paiement au cycle économique</u></p>	<p><u>6.1.2. Correlation of the advertising and payment markets with the economic cycle.</u></p>
<p>Le marché de la publicité est fortement corrélé aux évolutions du cycle économique.</p>	<p>The advertising market is strongly correlated with changes in the economic cycle.</p>
<p>Le marché des paiements l'est également mais dans une moindre mesure, sauf en cas de forte baisse de la consommation des ménages.</p>	<p>The payment market is also but to a lesser extent, except in the event of a strong decrease of the household consumption.</p>
<p>Hi-Media continue à suivre de près les impacts de la crise sur ses marchés et se tient prêt à adapter sa structure de coût dans un contexte fortement dégradé notamment en Europe du Sud où Hi-Media est bien implanté.</p>	<p>Hi-Media still pays close attention to the impacts of the crisis on its markets, and is held ready to adapt its cost structure under sharply deteriorated conditions especially in South Europe where Hi-Media is well established.</p>
<p><u>6.1.3. Risque d'internalisation des prestations de services par les sites</u></p>	<p><u>6.1.3. Risk of in-house handling of services by the sites</u></p>
<p>La possibilité d'internalisation des fonctions de régie publicitaire ou de micro-paiement par des sites générant un trafic substantiel, notamment les grands portails et les principaux sites de thématiques, peut constituer un risque pour Hi-Media tant au niveau de l'attrait de son offre vis-à-vis des annonceurs, que pour son pouvoir de négociation vis-à-vis des prestataires de solutions de paiement.</p>	<p>The possibility of in-house handling of advertising network functions or of micropayments by sites generating substantial traffic, particularly the major portals and the main theme sites, can represent a risk for Hi-Media both at the level of the attractiveness of its offering vis-à-vis advertisers and to its negotiating power vis-à-vis the providers of payment solutions.</p>

La diversité des activités de Hi-Media (régie publicitaire et activité de paiement) ainsi que le fort développement du nombre de sites clients permettent d'atténuer ce risque.

#### 6.1.4. Fluctuation des tarifs

La Société pourrait être affectée par une baisse accrue des tarifs pratiqués sur le marché publicitaire, une baisse des montants reversés par les prestataires de services de paiement (opérateurs téléphoniques) ou une hausse du montant des commissions prélevées par les banques.

Concernant les montants des reversements ou de marge négociés avec les opérateurs de solutions de paiement, Hi-Media reste exposé à un risque éventuel de changement tarifaire et à la concurrence d'acteurs qui disposeraient de meilleures conditions.

En dehors de la variation des prix unitaires des espaces publicitaires ou des taux de reversement sur son activité de paiement, Hi-Media peut être affecté par une intensification de la concurrence qui pourrait dégrader le taux de commission que perçoit la société dans ses deux métiers (publicité et paiements).

#### 6.1.5 Evolution de la réglementation en vigueur

L'activité de la Société étant gouvernée par un certain nombre de lois ou réglementations, toute modification des dispositions légales ou réglementaires qui aurait pour effet d'imposer des obligations supplémentaires à la Société serait susceptible d'affecter ses activités.

##### **A) Environnement réglementaire américain**

#### ***Réglementation applicable en matière d'échanges***

En Juillet 2013, les discussions autour d'un partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (« Transatlantic Trade and Investment Partnership ») entre l'Union Européenne et les Etats-Unis, se sont ouvertes. Ce traité pourrait modifier considérablement le cadre applicable aux échanges entre l'Europe et les Etats-Unis en matière de propriété intellectuelle, de circulation des données et de

The various activities of Hi-Media (advertising network and payments) as well as the strong development of the number of customer sites make it possible to attenuate this risk.

#### 6.1.4 Rate changes

The Company would be affected by a sharper decline of rates charged on the advertising market or a drop in the amounts transferred by the providers of payment solutions (telephone operators) or a rise of the commission rates taken by the banks.

With respect to the amounts of retransfers or margin negotiated with the operators of payment solutions, Hi-Media is still subject to a possible risk of rate changes and with the competition of actors which would have better conditions.

Outside the variation of the unit prices of the advertising spaces or of the retransfer rates in connection with this payment activity, Hi-Media may be affected by an intensification of competition that might reduce the commission rate received by the company in its two trades (advertising and micropayments).

#### 6.1.5 Changes in the rules and regulations in effect

Since the Company's business is governed by a certain number of laws, rules or regulations, any modification of the legal or regulatory provisions that would have the effect of laying additional obligations on the Company could affect its activities.

##### **A) American regulatory environment**

#### ***Applicable regulation as regards data exchanges***

In July 2013, the discussions around a transatlantic partnership of trade and investment ("Transatlantic Trade and Investment Partnership") between the European Union and the United States opened. This treaty could significantly change the framework for trade between Europe and the United States on intellectual property, data flow and taxation of operations carried out on the sector of digital.

taxation des opérations réalisées sur le secteur du numérique. La société demeure attentive à l'évolution des négociations menées par les représentants européens et américains.

**B) Environnement réglementaire européen**

***Réglementation applicable en matière de protection des données personnelles***

L'adoption d'un nouveau règlement européen est prévue pour l'année 2015 et devrait encadrer davantage les questions de données personnelles, de confidentialité, de tarification, de contenu et de qualité de services.

L'intérêt croissant porté à ces problématiques du fait de l'adoption de lois et règlements supplémentaires pourrait ralentir le taux de croissance du groupe, ce qui pourrait se traduire par une moindre demande pour les services proposés par le groupe et, en conséquence, avoir un impact défavorable sur l'activité du groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Dans le cadre de son activité de services, certaines entités du groupe ont l'obligation de déposer des déclarations visant à faire respecter l'identité, la vie privée et les libertés des personnes dans le monde numérique. Ainsi, le groupe s'engage, dans le cadre strict des normes légales, à gérer et conserver les données personnelles auxquelles elles auraient accès. Toute réclamation liée au non-respect des données personnelles pourrait nuire à la réputation du groupe et avoir un impact défavorable sur l'activité du groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

***Projet de Directive LCBFT (Paiement)***

Le projet de nouvelle directive en matière de Lutte contre la Fraude, le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (texte en date du 12 janvier 2015) renforce les règles relatives à l'identification des bénéficiaires effectifs de services paiement et de monnaie électronique. La mise en œuvre des préconisations de la directive représenterait, en l'état, un chantier complexe pour la société et les différents

The company remains attentive to the evolution of the negotiations conducted by American and European representatives.

**B) European regulatory environment**

***Protection of personal data***

The adoption of a new European regulation is planned for the year 2015 and should more oversee issues of personal data, privacy, pricing, content and quality of services.

The growing interest in these issues because of the adoption of laws and additional regulations could slow the rate of growth of the group, which could result in a lower demand for the services offered by the Group and, therefore, have an adverse impact on the Group's activity, its results, its financial situation and its ability to achieve its objectives.

As part of its services business, certain entities within the group have an obligation to file statements to enforce identity, privacy and freedoms of the people in the digital world. Thus, the Group undertakes, within the strict framework of legal standards, to manage and conserve the personal data to which they have access. Any claim related to the breach of personal data could damage the reputation of the Group and have an adverse impact on the Group's activity, its results, its financial situation and its ability to achieve its objectives.

***Directive Project (Payment)***

The new directive against fraud, money laundering and terrorist financing (text in date of January 12, 2015) reinforces the rules related to the identification of beneficial owners of services payment and electronic money. The implementation of the recommendations of the directive would represent, as of today, a complex construction for the company and the different actors of the sector.

acteurs du secteur.

La société note toutefois la volonté du régulateur européen d'adopter différentes mesures pour simplifier la pratique des différents contrôles requis. Ainsi le Parlement et le Conseil ont adopté le 27 janvier 2015, en commissions des affaires économiques et des libertés civiles, un accord visant à permettre la création dans les pays de l'UE de registres centraux sur lesquels seront mentionnés les propriétaires ultimes d'entreprises (bénéficiaires effectifs).

**Réglementation applicable en matière de transactions**

L'évolution du cadre législatif dans le contexte de la révision de la directive 2007/64/CE du 13 novembre 2007, «concernant les services de paiement dans le marché intérieur français» tend à impliquer de la part du législateur la transposition normative de nouveaux critères de sécurité.

A titre d'exemple, le développement du système 3D-Secure par le groupe VISA, son adoption par MASTERCARD, et son implémentation progressive par les structures bancaires courant 2008 (qui tend à rendre cette norme de sécurité des transactions effectuées par cartes bancaires quasi-obligatoire) pourrait ainsi faire l'objet d'une transposition normative.

Le risque pour les activités du groupe est principalement lié aux nécessités d'une réaction rapide et d'une adaptation technique face aux évolutions des contraintes législatives, ce qui représente des coûts d'investissements. Un projet de règlement européen visant à réduire les frais d'itinérance des téléphones portables et à garantir l'accès à un internet ouvert est actuellement en cours de discussions. La présidence du Conseil de l'Union européenne a reçu mandat le 4 mars 2015 d'entamer les discussions sur ce texte avec le Parlement européen. Le projet de règlement vise à consacrer le principe du droit des utilisateurs finaux à l'accès au contenu de leur choix et à sa diffusion sur internet. Il vise également à faire en sorte que les sociétés qui fournissent l'accès à internet traitent le trafic d'une manière non discriminatoire.

The company noted, however, the willingness of the European regulator to adopt various measures to simplify the practice of the various controls that are required. Thus the Parliament and the Council adopted on 27 January 2015, in Economic Affairs and civil liberties committees, an agreement to allow the creation in the countries of the EU of central records on which will be referred the ultimate owners of companies (beneficiaries).

**Regulation applicable to transactions**

The evolution of the legislative framework in the context of the revision of directive 2007/64/EC of 13 November 2007 on payment in the French internal market services' tends to involve the normative transposition of new criteria of security on the part of the legislator.

For example, the development of the 3D-Secure system by the Group VISA, its adoption by MASTERCARD and its gradual implementation by the banking structures current 2008 (which tends to make this safety standard of credit cards transactions quasi-obligatory) could thus be the subject to a normative transposition.

The risk to the Group's activities relates mainly to the necessities of a rapid response and a technical adaptation to the developments of the legislative constraints, which represents investment costs. A project of European regulation to reduce roaming of mobile phones and to ensure access to an open internet is currently under discussion. The Presidency of the Council of the European Union received warrant March 4, 2015 to begin discussions on this text with the European Parliament. The draft regulation aims to establish the principle of the right of end users to access content of their choice and its dissemination on the internet. It also aims to ensure that the companies that provide access to internet handling the traffic in a non-discriminatory manner.

Hi-Media demeure attentif à une éventuelle évolution de la législation sur la question de la neutralité du Net.

CHANGEMENTS REGLEMENTAIRES NATIONAUX SUSCEPTIBLES D'IMPACTER L'ACTIVITE

***Réglementation applicable en matière de neutralité de l'Internet***

La problématique de la neutralité de l'internet soulève, derrière la logique d'accès à tous à l'ensemble des contenus dans les mêmes conditions, la question du partage des revenus entre les créateurs de contenus, les opérateurs techniques chargés de permettre l'accès à ces contenus, et les intermédiaires qui en assurent l'exploitation. La remise en cause du principe de neutralité pourrait permettre la mise en place d'un modèle économique discriminant l'accès à certains contenus pour lesquels les créateurs ou les intermédiaires n'auraient pas conclu d'accords avec les opérateurs techniques.

L'Arcep a rendu en septembre 2012 au Parlement et au Gouvernement un rapport sur la neutralité de l'Internet. Le 28 février 2013, le Gouvernement s'est prononcé dans sa Feuille de route sur le Numérique, en faveur de la mise en place de dispositions législatives relatives à la neutralité de l'Internet si le Conseil National du Numérique se prononçait en ce sens.

Hi-Media demeure attentif à une éventuelle évolution de la législation sur la question de la neutralité du Net. Le sujet ne semble toutefois pas devoir connaître d'évolution sans décision préalable prise à l'échelle Européenne.

***Réglementation applicable à la fiscalité du secteur numérique***

LE 18 janvier 2013 un rapport sur la fiscalité du numérique (rapport COLIN-COLLIN) a été remis au ministre de l'économie et des finances, au ministre du redressement productif, au ministre délégué chargé du Budget, et la ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises, de l'Innovation et de l'économie numérique. Ce rapport soulève notamment la question de l'adoption d'une taxe sur la « data ».

Hi-Media remains attentive to any developments of legislation on the issue of Net neutrality.

NATIONAL REGULATORY CHANGES THAT COULD AFFECT THE BUSINESS

***Internet neutrality regulation***

The problems of the neutrality of the Internet raise, behind the logic of access to all to the whole of the contents under the same conditions, the question of the distribution of the incomes between the contents' creators, the technical operators charged to allow the access to these contents, and the intermediaries which ensure the exploitation of it. The questioning of the principle of neutrality could allow the installation of an economic model discriminating the access to certain contents for which the creators or the intermediaries would not have concluded agreements with the technical operators.

Arcep rendered in September 2012 to the Parliament and to the Government a report on the neutrality of the Internet. On February 28, 2013, the Government decided in its Roadmap on the Numerical one, in favour of the installation of legislative provisions relating to neutrality of the Internet if the Numerical National Council decided to go in this direction.

Hi-Media pays close attention to a possible evolution of the legislation on the question of the Net neutrality. The subject should not however know any evolution without preliminary decision that should be taken on the European scale.

***Online business tax regulation***

On January 18, 2013 an online business tax report (rapport COLIN-COLLIN) was submitted to the Finance Minister, to the productive improvement Minister, to the Deputy Minister in charge of the budget, to the Deputy Minister in charge with the small and medium-sized companies and Innovation and Numerical Economy. This report raises in particular the question of the possible Data tax.

Toute évolution de la réglementation en ce sens, devra être prise en compte par le Groupe. Le sujet ne semble toutefois pas devoir connaître d'évolution sans décision préalable prise à l'échelle Européenne.

***Réglementation en vigueur en matière de protection de la propriété intellectuelle***

Par lettre de mission en date du 06 août 2012, le ministère de la culture a confié à Monsieur Pierre Lescure une mission de réflexion sur l'adaptation des différents instruments mis en place afin de garantir la qualité et la diversité de la création, tout en favorisant l'accessibilité des œuvres.

Les conclusions de cette mission (publiées en mai 2013) pourraient déboucher sur une refonte de la législation notamment en ce qui concerne les hébergeurs et les intermédiaires qui contribuent à l'exploitation des contenus.

Toute évolution de la législation dans ce secteur nécessitera l'adaptation des activités du groupe. Les principales adaptations législatives de ce rapport sont toujours attendues.

Par ailleurs, la Commission européenne a inscrit début 2015 la réforme du droit d'auteur au rang de ses priorités et annonce qu'une réforme du droit d'auteur sera adoptée dans les deux ans.

***Réglementation en vigueur en matière de médiation dans l'UE***

La transposition, en France, avant le 9 juillet 2015, de la directive 2013/11/UE relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation et l'entrée en vigueur programmée pour 2016 des mesures prévues par la directive vont nécessiter d'adapter les systèmes de traitement et les procédures déployées au sein de la société.

La société se prépare à ces évolutions dans l'attente de la transposition.

**6.1.6. Défaillance de la société Appnexus**

Ayant décidé de sous-traiter une part importante de la distribution des publicités à la société Appnexus pour les activités de régie, Hi-Media

Any evolution of the regulation in this matter will have to be taken into account by the Group. The subject should not however know any evolution without preliminary decision that should be taken on the European scale.

***Intellectual property protection***

By mission letter dated August 6, 2012, the Minister of Culture entrusted to Mr. Pierre Lescure a mission of reflexion on the adaptation of the various instruments which are in place in order to guarantee the quality and the diversity of the creation, while supporting the accessibility.

The conclusions of this mission (published in May 2013) could induce a modification of the legislation especially regarding the hosters and the intermediaries which contribute to the contents exploitation.

Any evolution of the legislation in this matter will make the Group adapt its activities. The main legal modifications are still awaited.

Besides, the European Commission has included early 2015 the reform of the copyright to the rank of its priorities and announced that a reform of copyright law will be adopted within two years.

***Regulations in force concerning mediation in the UE***

The transposition in France before July 9, 2015, of directive 2013/11/EU on the extra-judicial settlement of consumer disputes and the entry into force scheduled for 2016 of the measures provided for by the directive are going to require to adapt systems and procedures deployed within the company.

The company is preparing for these developments pending the transposition

**6.1.6. Default by the Appnexus company**

Having decided to subcontract a large part of the broadcasting of the advertising to Appnexus for the advertising network activity, Hi-Media is

est dépendante de la continuité du service de cette société.

Appnexus est une société américaine basée à New York. Son activité repose sur le développement de solutions technologiques permettant la distribution des publicités et leur ciblage en temps réel en fonction de leur efficacité et suivant un système d'enchères. La société Microsoft avec laquelle Hi-Media est en concurrence sur le marché de la publicité en ligne est actionnaire minoritaire de Appnexus. Son influence en tant d'actionnaire minoritaire ne semble toutefois pas entraîner de conflit d'intérêt potentiel qui conduirait Appnexus à arrêter sa collaboration avec Hi-Media.

Hi-Media demeure par ailleurs exposé à la cessation potentielle d'activité d'Appnexus ou de la réorientation de son activité vers d'autres métiers. Cette société a toutefois des concurrents qui pourraient procurer à Hi-Media des solutions de substitution. Un nouveau changement de prestataire serait toutefois une source de coûts non négligeable et pourrait perturber temporairement l'activité de la régie s'il n'est pas suffisamment anticipé.

## 6.2 RISQUES TRANSVERSAUX

### 6.2.1. Risques liés aux systèmes

Cinq risques doivent être pris en considération :

- panne majeure de tous les serveurs de Appnexus, des serveurs utilisés pour les fonctions de paiement, des serveurs utilisés par les sites du pôle publishing ou défaut des hébergeurs desdits serveurs. Celle-ci peut résulter, par exemple, d'une surtension du réseau électrique ou d'une très longue coupure de courant. En cas de surtension, les matériels peuvent être détruits ;
- défaillance des fournisseurs de bande passante et des opérateurs télécom. Hi-Media a multiplié ces fournisseurs afin de limiter ce genre de risque mais ne peut pas garantir l'intégralité des effets de bord en cas de panne d'un ou de plusieurs de ces fournisseurs ;
- attaque du site de production de Appnexus,

dependent on the continuity of this firms' service.

Appnexus is an American company based in New-York. Its activity is the development of technological solutions permitting the broadcasting of the advertising and their targeting in real time according to their efficiency and according to a bid system. The company Microsoft with whom Hi-media is in competition on the online advertising market is a minority shareholder of Appnexus. Its input as minority shareholder should not induce a potential conflict of interest that would cause Appnexus to stop its collaboration with Hi-Media.

Besides Hi-Media remains exposed to a potential cessation of activity of Appnexus or to a reorientation of its business toward other trades. Still, this company has competitors which could provide Hi-Media with substitute solutions.

Nevertheless, a new change of supplier would be a source of significant costs and could disturb temporarily the advertising activity in case it is sufficiently anticipated.

## 6.2 Crosscutting risks

### 6.2.1. Risks connected with the systems

Fives risks must be taken into account:

- a major breakdown of all Appnexus servers, which are used for the payment functions, of the servers used by the publishing sector sites, or a default by the hosts of those servers. Such a breakdown could result, for instance, from overvoltage in the electricity network or from a very long power outage. In case of excess voltage, the equipment could be destroyed;
- a default by the pass-band suppliers and the telecommunications operators. Hi-Media has multiplied a number of suppliers so as to limit this kind of risk, but cannot guarantee coverage of all of the effects in case of a breakdown affecting one or several of those suppliers;
- an attack on the Appnexus production site,

<p>des serveurs de paiement utilisés pour les fonctions de paiement, des serveurs utilisés pour l'hébergement des sites du pôle publishing, par des pirates ("hackers"). Ces sociétés ont mis en place des systèmes de sécurité élevés mais ne peuvent garantir l'élimination de ce risque systémique ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dégradation du matériel chez un des hébergeurs des sites Internet du Groupe ou directement chez Appnexus ou Hi-Media ;</li> <li>• délai d'approvisionnement de matériel (disques, serveurs...) et d'accroissement de bande passante pour les sites du pôle publishing dans le cas d'une augmentation d'audience soudaine (disques de stockages photos, vidéos saturées, bande passante saturée, serveurs saturés).</li> </ul> <p>Ces risques sont particulièrement forts dans le domaine des paiements. Hi-Media, pour diminuer ces risques dispose de centres d'hébergements redondés. Ces deux Datacenters permettent d'assurer une continuité de service en cas de dysfonctionnement du site principal.</p> <p><u>6.2.2. Dépendance vis-à-vis des collaborateurs clés</u></p> <p>Le succès de la Société dépend de manière significative de la pérennité de ses relations avec ses collaborateurs-clés en charge du domaine technique, du marketing et des ventes en France et à l'international.</p> <p>Pour assurer sa croissance et établir son leadership en Europe, la Société doit être capable d'attirer, de former, de retenir et de motiver de nouveaux collaborateurs hautement qualifiés et intervenant notamment dans les secteurs particuliers de la publicité sur Internet et des paiements.</p> <p>Afin de maintenir la pérennité de ses ressources humaines et de fidéliser ses collaborateurs clés, Hi-Media a mis en place des plans d'actions gratuites et d'options de souscription d'actions. Les attributions les plus significatives sont assorties de conditions de performance et visent à retenir ses collaborateurs clés.</p> <p>Par ailleurs, Hi-Media a structuré un département Ressources Humaines au cours de</p>	<p>on the payment servers used for the payment functions, on the servers used for hosting sites in the publishing sector, or by hackers. Those companies have set up high-level security systems, but cannot guarantee elimination of this systematic risk;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• deterioration of hardware at one of the hosts of the Group's Internet sites or directly at Appnexus or Hi-Media;</li> <li>• delay in equipment supplies (disks, servers,...) and a pass-band increase for the publishing sector sites in case of an unexpected audience increase (storage disks for photos, saturated videos, saturated pass-band, saturated servers).</li> </ul> <p>Such risks are particularly high when it comes to payments. To reduce such risks, Hi-Media has some redundancy hosting centres. These two Datacenters assure us of service continuity in case of a dysfunction of the principal site.</p> <p><u>6.2.2 Dependence on key collaborators</u></p> <p>The Company's success depends to a significant extent on the continuation of its relationships with its key collaborators responsible for the technical, marketing and sales domains in France and internationally.</p> <p>To guarantee its growth and establish its leadership in Europe, the Company must be able to attract, train, keep and motivate new highly qualified employees involved, in particular, in the special sectors of Internet advertising and Payment.</p> <p>To maintain the permanence of its human resources and in order to keep its key collaborators, Hi-Media established plans for allocation of free shares and stock options. The most significant awards are paired with performance conditions and aim to keep the key collaborators.</p> <p>In addition, Hi-Media structured a Human Resources department during 2010. This</p>
---	---

<p>l'exercice 2010. Ce département est particulièrement en charge de la politique salariale et de la formation des salariés.</p> <p><u>6.2.4 Risques juridiques</u></p> <p>A l'exception des informations figurant en note 11 de l'annexe aux comptes sociaux et en note 19 de l'annexe aux comptes consolidés, il est précisé qu'il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.</p> <p>Les litiges exposés sont tous des litiges commerciaux liés à l'exploitation de la Société, ou des litiges prud'homaux liés à des licenciements. Ces litiges font l'objet de points réguliers avec les Conseils de la société pour leur évaluation et leur gestion.</p> <p>Le contexte réglementaire est en constante évolution. Les activités exercées par HiMedia peuvent être impactées par ces évolutions et il est nécessaire de les anticiper. A cet effet, le groupe a mis en place une veille réglementaire ciblée.</p> <p><u>6.2.5 Risque d'intégration des sociétés acquises/Risque de dépréciation du goodwill</u></p> <p>L'acquisition de sociétés peut engendrer un fort turnover et une perte de clients. Les audits diligentés avant les acquisitions permettent d'identifier en amont les difficultés qui seront rencontrées lors de l'entrée des nouvelles sociétés dans le périmètre.</p> <p>En outre, les modalités d'acquisition des nouvelles filiales comprennent souvent des clauses de complément de prix qui permettent de fiabiliser l'intégration.</p> <p>Des difficultés d'intégration des sociétés acquises peuvent engendrer des pertes de clients et de compétence et corrélativement sont susceptible d'entraîner des dépréciations de goodwill qui seront révélés lors des tests de valeur (Cf. Note 9 de l'annexe aux comptes consolidés).</p>	<p>department is particularly in charge of the wage policy and the training of the employees.</p> <p><u>6.2.4 Legal risks</u></p> <p>With the exception of the information appearing in note 21 of the appendix to the corporate financial statements and in note 19 of the appendix to the consolidated financial statements, it is specified that there are no other governmental, legal or arbitration proceedings, which are pending or threatening it that could have or have had significant effects during the last 12 months on the financial situation or the profitability of the Company and/or of the Group.</p> <p>The disputes mentioned are all commercial disputes connected with the Company's operation, or disputes in the industrial tribunals connected with dismissals. These disputes are the subject of regular points with the lawyers of the Company for their evaluation and their management.</p> <p>The regulatory environment is moving. The activities carried out by HiMedia may be impacted by these developments and it is necessary to anticipate. Then the Group has implemented a targeted regulatory monitoring.</p> <p><u>6.2.5 Integration risk on acquired companies</u></p> <p>The acquisition of companies can induce a high staff turnover and loss of clients. The acquisition audits allow identifying the difficulties that will be met at the time of the entrance in perimeter of the new companies.</p> <p>Furthermore, the acquisition modalities of the new subsidiaries often include some earn-out clauses which make the integration easier.</p> <p>The integration difficulties of the acquired companies can induce some clients and skills losses as well as goodwill depreciation that will be revealed at the time of the impairment tests (Note 9 of the Consolidated Financial Statements)</p>
--	--

<p>6.2.6 <u>Risque lié à l'information financière</u> Afin de s'assurer que l'information financière ne soit pas erronée et ne fausse ainsi pas la vision de dirigeants et celle des tiers, le Groupe a mis en place les outils suivants : outils de suivi de l'activité, reporting des filiales auprès de la direction financière, contrôles effectués par la direction financière et audit externe.</p> <p>6.3 RISQUES FINANCIERS</p> <p>6.3.1. <u>Risque de crédit (cf. note 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés)</u> Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.</p> <p>L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit. Il n'y a pas de concentration du risque de crédit, tant au niveau des clients, qu'au niveau géographique.</p> <p>Le Groupe a défini une politique de crédit au terme de laquelle la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il ne puisse bénéficier des conditions de paiement et de livraison pratiquées par le Groupe. Pour ce faire, le Groupe a recours à des notations externes, lorsqu'elles sont disponibles. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences du Groupe en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le Groupe que dans le cas où ils règlent d'avance leurs commandes.</p> <p>A chaque clôture, le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. Cette dépréciation est déterminée par une analyse des risques significatifs individualisés.</p>	<p>6.2.6 <u>Financial information risk</u> In order to be sure that the financial information won't be wrong and give rise to false impression among company executives and third parties, the Group put the following tools in place: business monitoring tools, subsidiary reporting tools to the financial direction, monitoring of the financial department, external audit.</p> <p>6.3 FINANCIAL RISKS</p> <p>6.3.1 <u>Credit risk (cf. Note 2.1 of the consolidated financial statements)</u> The credit risk represents the risk of financial loss for the Group in case a customer or a counterpart to a financial instrument fails to meet its contractual obligations. That risk results mainly from accounts receivable and from short-term investment securities.</p> <p>The Group exposure to the insolvency risk is influenced mainly by the customer's individual characteristics. The statistical profile of the clientele, particularly including the risk of default by activity sector and by country in which the customers carry on their business, has no real influence on the insolvency risk. There is no concentration of that risk whether at the level of customers or geographically speaking.</p> <p>The Group has established a credit policy under which the solvency of each new customer is analysed individually before that customer can benefit from the payment and delivery conditions applied by the Group. To that end, the Group calls on external ratings, when they are available. Customers that do not satisfy the Group's demands with respect to solvency may not conclude any transactions with the Group unless they pay for their orders in advance.</p> <p>At the time of each closeout, the Group determines a depreciation level representing its estimate of the losses incurred in connection with accountings receivable and other debtors, as well as with respect to the investments. That depreciation is determined by an analysis of the individualised significant risks.</p>
---	--

Afin de limiter le risque de crédit, la société Hi-Media SA a souscrit un contrat d'assurance crédit. Ce contrat d'assurance-crédit souscrit repose sur trois services : la prévention, le recouvrement, l'indemnisation.

*La prévention* : l'assureur-crédit exerce une surveillance permanente et informe la société en cas de dégradation de la solvabilité de ses clients.

*Le recouvrement* : en cas d'impayé, la société transmet le dossier contentieux constitué de l'ensemble des pièces justifiant la créance à la compagnie d'assurance qui intervient auprès du débiteur défaillant et se charge du recouvrement par voie amiable et judiciaire.

*L'indemnisation* : la société sera indemnisée en cas d'insolvabilité constatée ou procédure judiciaire du débiteur. La compagnie d'assurance supporte 75 % du montant toutes taxes comprises, soit 90 % du montant hors taxes. Le délai d'indemnisation se situe entre 1 et 5 mois environ. Pour bénéficier de cette couverture, les filiales doivent obtenir au préalable auprès de l'assureur son accord de couverture client par client, et effectuer la déclaration d'impayé dans les 150 jours après échéance.

Par ailleurs, les sociétés Hi-Media, HiPi et Allopass ont souscrit des contrats d'affacturage pour lesquels les principaux risques et avantages ont été transférés à la société d'affacturage (Cf. Note 1.10 de l'annexe aux comptes consolidés.).

#### 6.3.2. Risque de liquidité (Cf. note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

To limit the credit risk, Hi-Media SA company has taken out a credit insurance contract. That contract is based on three services: prevention, collection and indemnification.

*Prevention*: the credit insurer monitors the situation continuously and informs the company of any deterioration of its customers' solvency.

*Collection*: in case of bad debts, the company forwards the legal proceedings files containing all documents proving the claim to the insurance company, which intervenes with the defaulting debtor and handles of all documents collection, by friendly settlement or by way of legal proceedings.

*Indemnification*: the company will be indemnified in case of established insolvency or of the judicial proceedings affecting the debtor. The insurance company bears 75% of the amount including all taxes, making 90% excluding taxes. The indemnification period is approximately 1 to 5 months. To benefit from such coverage, the subsidiaries must first obtain the insurer's approval of coverage customer by customer, and make the declaration of unpaid within 150 days after expiration.

In addition, the companies Hi-Media, Hi-Pi and Allopass has taken out factoring contracts for which the main risks and advantages have been transferred to the factoring company (Cf. Note 1.10. of the consolidated financial statements).

#### 6.3.2. Liquidity risk (cf. Note 2.2 of the consolidated financial statements)

The liquidity risk corresponds to the risk that the Group might experience difficulties in honouring its liabilities when they mature. The Group's approach to managing the liquidity risk is to make sure, insofar as possible, that it always has sufficient cash on hand for paying its liabilities when they mature, whether under normal or "tense" conditions, without incurring any unacceptable losses or impairing the Group's reputation.

Le Groupe a mis en place une gestion des besoins en flux de trésorerie visant à optimiser son retour de trésorerie sur investissements. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances exceptionnelles, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

De plus, certaines filiales du Groupe ont souscrit des contrats d'affacturage qui leur permettent d'obtenir un financement à court terme et d'être plus flexibles dans la gestion quotidienne de leurs liquidités.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Les emprunts et dettes financières sont détaillées en note 18 de l'annexe aux comptes consolidés.

#### 6.3.3 Risque de change (cf. note 2.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

Le risque de change correspond au risque que des variations du cours de change affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de change a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Le Groupe est exposé à un risque de change :

- sur l'activité de ses filiales basées aux Etats-Unis (Groupe Hi-Media USA Inc.) et en Suède (Hi-Media Sales) consolidées par intégration globale ainsi que, dans une moindre mesure,
- sur l'activité de sa filiale consolidée par mise en équivalence au Brésil (Hi-midia Brazil)
- sur les revenus provenant de l'activité de paiement en ligne hors zone euro (essentiellement Amérique latine et Etats-Unis).

100% des achats et des ventes, les dépenses d'investissements, les actifs et passifs de ces filiales ainsi que les goodwill afférents sont

The Group has installed a process for managing cash flow needs aimed at optimising its cash flow return on investments. This excludes the potential impact of exceptional circumstances, such as natural disasters, which cannot reasonably be foreseen.

Moreover, certain subsidiaries of the Group concluded factoring contracts enabling them to obtain short-term financing and to be more flexible in daily management of their cash.

The company proceeded to a specific review of its risk of liquidity and considers being able to face its expiries to come.

The loans and financial debts are detailed in the Note 18 of the consolidated financial statements.

#### 6.3.3. Exchange rate risk (cf. Note 2.3.1 of the consolidated financial statements)

The exchange risk is the risk that changes in exchange rates will affect the Group's earnings or the value of the financial instruments that it holds. Management of the exchange rate is aimed at management and control of exposure to the market risk to keep it within acceptable limits, while optimising the profitability / risk tandem.

The Group is exposed to an exchange risk:

- in connection with the activity of its subsidiaries based in the United States (Groupe HI-media USA Inc.) and in Sweden (Hi-Media Sales) which are fully consolidated, as well as, to a smaller extent,
- in connection with the business of its subsidiary consolidated on the basis of the equity method in Brazil (Hi-midia Brazil)
- on the incomes received through online payment activity from outside the euro zone (mainly Latin America and United States).

100% of the purchases and sales, investment expenditures, and assets and liabilities of those subsidiaries as well as the related goodwill are

<p>libellés respectivement en dollars, couronnes suédoises et Real.</p> <p>En ce qui concerne l'activité paiement en ligne, la devise de reversement aux sites partenaires peut différer de celle des revenus perçus.</p> <p>Les investissements du Groupe dans ses filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro ne sont pas couverts dans la mesure où le Groupe considère que ces positions de change sont à long-terme par nature.</p> <p><u>6.3.4. Risque de taux d'intérêt</u> Suite au remboursement anticipé intervenu le 22 septembre 2014 de l'emprunt syndiqué conclu en 2011, la société n'est plus exposée au risque de taux d'intérêt.</p> <p><u>6.3.5. Risque de contrepartie - Dépendance</u> Compte tenu du poids de chaque acteur dans le chiffre d'affaires du Groupe, il n'existe pas de risque de dépendance vis-à-vis d'un support, d'un annonceur en direct ou d'une agence. De même, le risque lié à la défaillance des sous-traitants technologiques est limité dans la mesure où ces sociétés ont des concurrents qui pourraient procurer à Hi-Media des solutions de substitution. Les cinq premiers clients (éditeurs) du Groupe représentent en 2014 20% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Les dix premiers clients (éditeurs) du Groupe représentent en 2014 27% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Le premier client (éditeur) du Groupe représente en 2014 moins de 6% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.</p> <p><u>6.3.6. Risque de fraude</u> Le risque de fraude correspond au risque de détournement de fonds par intrusion dans les systèmes.</p> <p>Afin de limiter ce risque, le Groupe veille à ce que le principe de séparation des tâches soit appliqué le plus largement et sécurise et contrôle l'accès aux logiciels, aux serveurs et aux bases de données.</p> <p>Par ailleurs, les activités de paiement sont exposées au risque d'une utilisation frauduleuse</p>	<p>denominated, respectively, in Dollars, Swedish Crowns and Real.</p> <p>Concerning online payment activity, the currency of transfer to the websites can differ from the one of the received incomes.</p> <p>The Group investments in its subsidiaries that do not use the euro as their operating currency are not covered in that the Group feels that such exchange positions are long term by their very nature.</p> <p><u>6.3.4. Interest rate risk</u> Following the anticipated reimbursement as of September 22, 2014 of the loan concluded in 2011, the company is no more exposed to the risk of interest rate.</p> <p><u>6.3.5. Counterpart Risk - Dependency</u> In view of each player's weight in Hi-Media Group's sales, there is no risk of its becoming dependent on a medium, a direct advertiser or an agency. Similarly, the risk connected with default of technological subcontractors is limited insofar as those companies have competitors who could provide Hi-Media with substitute solutions. The first five clients (publishers) of the Group represent in 2014 20% of the consolidated turnover of the Group. The first ten clients (publishers) of the Group represent in 2014 27% of the consolidated turnover of the Group. The first client (publisher) of the Group represents in 2014 less than 6% of the consolidated turnover of the Group.</p> <p><u>6.3.6 Fraud risk</u> The fraud risk corresponds to the risk of embezzlement via intrusion into systems.</p> <p>In order to limit that risk, the Group takes care of the principle of tasks separation and controls the software's, servers' and data centers' accesses.</p> <p>In addition, the activities of payment are exposed to the risk of fraudulent use of the</p>
--	--

<p>des moyens de paiement mis à la disposition des utilisateurs. Hi-Media a donc renforcé en ce sens les procédures au sein de son département IT et a mis en place une cellule anti-fraude qui monitore les flux.</p> <p><u>6.3.7 Risques d'assurance</u></p> <p>Les sociétés du Groupe ont souscrit tous les contrats d'assurance nécessaires à leur activité et les montants garantis sont conformes aux pratiques en vigueur dans leur domaine d'activité.</p> <p>Les sociétés étrangères du Groupe gèrent de façon indépendante leurs polices d'assurance en fonction des réglementations locales tout en informant la société mère des polices souscrites. La Société et ses filiales françaises ont souscrit les polices d'assurance suivantes :</p>	<p>payment methods provided to the users. Hi-media thus reinforced the procedures within its IT department and set up an anti-fraud department which monitors the flows.</p> <p><u>6.3.7 Insurance risk</u></p> <p>The Group companies have all taken out the insurance companies required for its activity and the amounts of coverage are in line with practices observed in its line of business.</p> <p>The Group's foreign companies manage their insurance policies independently in the light of the local rules and regulations, while keeping the parent company informed about the policies taken out.</p> <p>The Company and its French subsidiaries have taken out the following insurance policies:</p>
---	--

<b>Police</b>	<b>Objet de la garantie</b>	<b>Montant des garanties</b>	<b>Période d'assurance</b>
<b>Responsabilité civile des dirigeants</b> (1)	la garantie couvre la responsabilité que les Assurés peuvent encourir individuellement ou solidairement à l'égard de tiers en cas de Faute professionnelle commise dans l'exercice de leurs fonctions quelle que soit la juridiction concernée : civile, pénale ou administrative.	Euros : 15.000.000 par année d'assurance	31/07/2014 au 30/07/2015 inclus
<b>Assurance Homme Clé</b> (2)	Garantie Décès / Invalidité absolue et définitive - Assuré : M. Cyril Zimmermann - Bénéficiaire : Hi-Media	Euros : 5.000.000	24/07/2014 au 23/07/2015 inclus
<b>Responsabilité civile Exploitation</b> (3)	Le contrat garantit l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité qu'il peut encourir dans l'exercice de ses Activités telles que déclarées soit :  - Régie publicitaire et marketing direct sur Internet. - Achat/vente d'espaces publicitaires sur Internet et Internet mobile. - Edition/création de sites Internet et sites mobiles. - Solutions de paiement sur Internet.	<b>Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non</b> Euros 8.000.000 par année d'assurance (Dont : Faute inexcusable 1.000.000 euros par an Dommages matériels et immatériels consécutifs 3.000.000 euros par sinistre Dommages immatériels	01/01/2015 au 31/12/2015 inclus

	- Activités d'opérateur de télécommunication.	non consécutifs 500.000 euros par sinistre)	
<b>Multirisques Entreprises (Incendie et risques annexes) (4)</b>	<p>Couverture de l'ensemble des sites suivants des sociétés du groupe Hi-media :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 place du Colonel Bourgoïn 75012 PARIS</li> <li>- 21 rue de Cornulier 44000 NANTES</li> <li>- Via Cosimo del Fante 4 MILANO</li> <li>- Calle Velazquez 12 MADRID</li> <li>- Kaistrasse 20 40221 DUSSELDORF</li> <li>- ABC Strasse 19 HAMBURG</li> </ul>	<p><b>DOMMAGES AUX BIENS :</b></p> <p><b>Bâtiments et/ou risques locatifs :</b> A concurrence du montant des dommages</p> <p><b>Matériels, mobiliers, agencements, installations :</b> Sites France :Euros 668.000 Sites Europe : Euros 301.302</p> <p><b>Frais et pertes (relogement, démolition, décontamination, etc) :</b> Euros 1.027.723</p> <p><b>Recours des voisins, tiers, occupants, perte de loyer, trouble de jouissance :</b> Euros 2.055.447</p> <p><b>PERTES D'EXPLOITATION :</b></p> <p><b>Frais supplémentaires d'exploitation</b> Euros 3.000.000</p> <p><b>Assurance vol</b></p>	<p>01/01/2015 au 30/12/2015 inclus</p>

		Sites France : Euros 154.158 Sites Europe : Euros 30.831  <b>Bris de machines</b> Sites France : Euros 102.772 Sites Europe : Euros 20.555	
<b>Tous Risques informatiques DATAGUARD (4)</b>	Couverture des risques matériels et immatériels informatiques (données, sécurité), bureautiques, télécoms au sein des différents locaux et chez les prestataires suivants :  - C/O GLOBAL SWITCH - C/O GLOBAL EQUINIX	<b>LCI toutes garanties confondues par évènement et par année d'assurance</b> Euros 10.715.252  <u>Dont :</u>  <b>Frais de reconstitution des Données, frais supplémentaires d'exploitation et pertes d'exploitation :</b> Euros 5.000.000 par année d'assurance  <b>Matériels fixes et installations d'infrastructures</b> Euros 4.148.983 par année d'assurance  <b>Matériels portables</b> Euros 247.365 par année d'assurance  <b>Virus informatique</b> Euros 500.000 par année d'assurance  <b>Erreur humaine</b> 1.500.000	01/01/2015 au 31/03/2015 inclus

(1) le contrat d'assurance est souscrit par HI-MEDIA tant pour son compte que celui de ses filiales.

(2) le bénéfice du contrat d'assurance a été délégué en garantie d'un prêt bancaire jusqu'au remboursement du prêt

(3) le contrat est souscrit par HI-MEDIA tant pour son compte que celui de ses filiales françaises.

(4) le contrat d'assurance est souscrit par HI-MEDIA tant pour son compte que celui de ses filiales françaises.

Les coûts estimés des risques et litiges sont provisionnés à 100% dès lors qu'il existe une

The estimated costs of the risks and disputes are 100% covered by provisions when there is a

<p>probabilité de réalisation de ces coûts. Il n'existe pas de risques significatifs non assurés ou assurés en interne.</p> <p>Fait à Paris, le 16 mars 2015</p> <p>LE PRESIDENT</p>	<p>likelihood that the said costs will become a reality. There are no significant risks that are uninsured or are insured in-house.</p> <p>Signed in Paris on 16 March 2015</p> <p>THE PRESIDENT</p>
--	--